

# Lettre d'information DOC-MOEL

N°50 – septembre 2021

## À la Une

### Publications



#### ■ Nouvelles publications

- **Parcours** : « Les métiers de l'immobilier », « Les métiers du livre ».
- **Zoom sur les métiers** : « Les métiers du ferroviaire », « Les métiers de l'hôtellerie et des restaurations » (nouveau) et « Les métiers de l'industrie de la chimie » (nouveau).

#### ■ Pilons

- **Zoom sur les métiers** : « Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction » et « Les métiers des compagnons du Devoir et du Tour de France ».

*Cf. la « Liste des publications en cours et pilons » actualisée dans Teams (canal « Conseiller/ères Moel », « Publications Onisep »).*

#### ■ Onisep.fr

##### • Transformation des rubriques régionales

- Disparition des publications régionales et de leurs contenus (guides, publications thématiques, vidéos...), dont le Quiz « Quel métier pour moi » de Lille, les «Fiches info licence IDF », les fiches diplômes d'Amiens...
- Présentation de chaque « direction territoriale » avec les coordonnées et, prochainement, une sélection d'actualités.

- **De nouveaux moteurs** ont été mis en ligne en juillet. Des évolutions et améliorations sont encore prévues. Voir les modèles « renvoi... » et le mél du 3 septembre en particulier.

- Le **moteur de recherche des enseignements de spécialité** sur le site [https://www.secondes-premieres2020-2021.fr/recherche?context=spec\\_bac&id=1019041](https://www.secondes-premieres2020-2021.fr/recherche?context=spec_bac&id=1019041) a également évolué : les recherches sur les langues sont désormais opérantes. Pour rappel, il est possible de choisir seulement un ou deux enseignements.

- **Nouvelle « Plateforme Sports »** (qui remplace la page « Sport : Staps ou pas ») <https://sport.onisep.fr/> : elle traite des formations et métiers du sport, avec des témoignages, un quiz, etc.

## Enseignement secondaire



- **Des ajustements sont prévus pour la session 2023 du bac général et du bac technologique. Dès la session 2022, une partie de ces modifications sera cependant engagée.**

Ces ajustements concernent notamment le contrôle continu (40 % de la note finale) qui reposait sur des évaluations communes (EC) et sur une prise en compte des bulletins scolaires (à hauteur de 10 %). Les EC sont supprimées et les 40 % évalués par contrôle continu ne le seront donc plus que par les notes du livret scolaire pour les candidats

scolarisés dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé sous contrat.

À noter : **l'évaluation des enseignements optionnels est également revue.**

Pour plus d'informations, consultez le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134>. Voyez également la note de service

du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>.

*Les anciennes infographies ont été supprimées dans le classeur.*

- La **[circulaire "sport-éducation"](#)**, publiée au BO le 1er juillet 2021, fixe les objectifs pour favoriser la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, avec et au-delà de l'éducation physique et sportive (EPS). Huit priorités sont affichées :

- le renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive, la promotion, le développement et l'augmentation du temps d'activité physique des jeunes,
- le développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap,
- le renfort des alliances éducatives dans les territoires prioritaires,
- la création d'une unité professionnelle facultative « Secteur sportif » dans 6 spécialités du bac professionnel. Elle a été créée par l'**[arrêté du 8 juillet 2021](#)** pour les spécialités de baccalauréat professionnel suivantes :
  - animation enfance et personnes âgées ;
  - assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ;
  - métiers de l'accueil ;
  - métiers de la sécurité ;
  - métiers du commerce et de la vente.

Ouverte aux candidats sous statut scolaire en classe de 1<sup>re</sup> pro à la rentrée 2021, elle permet d'obtenir des unités capitalisables du BPJEPS.

- « **[Rapport d'information sur l'enseignement dans les Outre-mer dans les territoires en dépression démographique](#)** », Assemblée nationale, 1er juin 2021. Dans un premier temps, les Rapporteurs dressent le constat d'un contexte éducatif difficile marqué par de fortes contraintes. Les conditions climatiques éprouvantes, les risques naturels extrêmes ou l'environnement socio-économique précaire sont autant de facteurs pénalisants auxquels s'ajoutent des conditions matérielles d'enseignement défavorables, comme un bâti vétuste, voire dangereux, des transports scolaires inadaptés, une restauration scolaire de mauvaise qualité et insuffisante. Ces conditions se traduisent par un fort taux de journées d'enseignement perdues et des difficultés à scolariser les enfants en situation de handicap. Enfin, les Rapporteurs soulignent un échec scolaire persistant. Malgré la mise en œuvre de politiques pour contrer le décrochage scolaire, les résultats demeurent décevants au regard des moyens mis en œuvre. Le plus dommageable est la persistance d'un taux d'illettrisme de l'ordre de 30 % largement supérieur à la moyenne nationale. Les Rapporteurs, dans un deuxième temps, proposent donc plusieurs pistes pour remédier à ces dysfonctionnements et formulent **56 recommandations**. Voir aussi **l'étude publiée par UNICEF France** le 7 juillet 2021, avec le soutien du Défenseur des droits, « **[Guyane : les défis du droit à l'éducation](#)** ». Conduite entre septembre 2019 et avril 2021, cette étude fait le constat des fragilités du système éducatif en Guyane, renforcées par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

- « **Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés** », revue **[Éducation & formations n° 102](#)**, DEPP. Ce numéro spécial propose une série d'articles sur plusieurs sujets : caractéristiques de l'offre d'éducation et de la population

scolaire ; trajectoires, parcours et résultats des élèves en fonction de leur origine géographique ; caractéristiques des enseignants, conditions d'exercice du métier et pratiques professionnelles...

#### ■ Les résultats du DNB, session de juin 2021

Lors de la session 2021, 840 500 candidats (+0,5 % par rapport à 2020) se sont présentés à l'examen. 739 400 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 88 %, en baisse de 2,4 points par rapport à 2020.

- Les résultats du bac 2021, session de juin, Note d'Information de la DEPP n° 21.32, juillet 2021. À la session du baccalauréat de juin 2021, avec 93,8 % d'admis en France entière, le taux de réussite global est inférieur à celui de 2020 (95,7 %). Il reste supérieur à toutes les sessions précédentes.

## Enseignement supérieur



#### ■ Plan #MaRentrée2021

Dans le prolongement de la remise du rapport « #MaRentrée2021, un désir de rentrée » par Françoise Moulin-Civil, Frédérique Vidal a communiqué le 9 juillet sur le plan #MaRentrée2021 qui précise les modalités de la rentrée universitaire 2021 et fixe un objectif : réussir une rentrée "100 % présentiel".

De plus, le MESRI a publié le 16 août un « Guide de la rentrée étudiante » qui détaille les mesures prises ainsi que tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement (gel des droits d'inscription, revalorisation des bourses sur critères sociaux, aides diverses...).

Dans son discours, la ministre précise que « [...] pour aller plus loin dans l'accompagnement de l'accès aux masters, sur le modèle de Parcoursup, nous allons refondre la plateforme "trouver mon master", afin de mieux informer les étudiants des opportunités offertes partout sur le territoire. » *Sur ce point, voir les recommandations du HCERES dans la lettre d'info n°48 de juin 2021 ainsi que le Rapport 2020 de la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.*

#### ■ Résultats du BTS

Les premières remontées des résultats aux épreuves de BTS font état d'une progression de 2,5 % du taux de réussite à cet examen national, le portant provisoirement à 88,7 %. Les résultats seront consolidés fin septembre.

- Une mission d'information sénatoriale dresse un **premier bilan après 3 ans de mise en œuvre de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** le 7 juillet 2021.

- Les montants des **bourses sur critères sociaux** sont revalorisés : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15079>.

## Médical / paramédical



#### ■ Ecoles d'ostéopathie

Le ministère chargé de la santé a publié la liste des écoles agréées fin juillet 2021 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/osteopathie-le-ministere-garde-le-cap-de-la-qualite-de-la-securite-et-de-la>. La commission consultative nationale d'agrément (CCNA) en ostéopathie a renouvelé, pour 5 ans, l'agrément de 22 des 31 établissements arrivant à échéance le 31 août 2021 – parfois en ajustant leur capacité d'accueil – et a refusé l'agrément aux 2 nouvelles écoles qui le sollicitaient. Elle justifie le refus de l'agrément par le « constat d'une dégradation notable de la qualité des cursus ». Des solutions sont prévues pour les étudiants admis en 1<sup>re</sup> année ou en cours de cursus. Le ministère a créé 650 places dans certaines écoles agréées. Des syndicats étudiants chiffrent le nombre manquant de places à plus de 2 000

et en appellent au ministère des Solidarités et de la Santé. Cf. le modèle « *Ostéopathe* » notamment pour les mesures concernant les étudiants admis en 1<sup>re</sup> année et les étudiants en cours d'étude.

- « **Etudes de médecine : la ruée vers la Belgique** » : un article intéressant sur Egora : <https://www.egora.fr/etudiants/passlas/67440-etudes-de-medecine-la-ruée-vers-la-belgique>.

## Venir étudier en France



Le ministère chargé de l'enseignement supérieur a publié une [circulaire](#) concernant :

- la **rentrée 2021 des étudiants et chercheurs internationaux dans le cadre de la crise sanitaire**. Voir la page dédiée du site Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/covid-19> (notamment le dossier « [Venir en France informations aux étudiants et chercheurs internationaux](#) »). Des rentrées tardives peuvent être organisées pour les étudiants en provenance des pays en liste rouge mais le 100 % présentiel prévu pour la rentrée pourrait créer quelques problèmes selon le pays de provenance des étudiants ;
- le calendrier de la **procédure de préinscription (demande d'admission préalable) 2022** est avancé : la procédure est ouverte **du 1er octobre au 15 décembre 2021** (et non plus jusqu'à mi-janvier), les réponses des établissements sont avancées au 31 mars pour les dossiers blancs et au 1<sup>er</sup> février pour les dossiers verts, les candidats doivent choisir au plus tard le 15 mai ;
- les étudiants doivent désormais passer, dans le cadre de la DAP, des sessions du **TCF tout public AVEC épreuve d'expression écrite obligatoire avant le 8 janvier 2022 à l'étranger et le 12 janvier 2022 en France** (calendrier avancé également). Les attestations ainsi délivrées ne comportent plus la mention « Demande d'admission préalable ».

## Crise sanitaire



- **Protocoles pour la rentrée 2021**
  - dans le secondaire : <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>
  - dans le supérieur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15112>. Voir plus haut le plan #MaRentrée2021. Pour les professionnels : [https://services.dgesip.fr/T712/covid\\_19](https://services.dgesip.fr/T712/covid_19) (rubrique « Année universitaire 2021-2022 »). Cf modèle « *Coronavirus : continuité pédagogique* ».
- **Aide financière aux jeunes diplômés du supérieur en recherche d'emploi**

Un [décret](#) prolonge jusqu'au 31 décembre 2021 le délai de dépôt des demandes de l'aide financière à titre exceptionnel à destination des jeunes diplômés inscrits comme demandeurs d'emploi ayant terminé leurs études supérieures et anciens boursiers de l'enseignement supérieur. Pour en savoir plus sur les conditions et les modalités d'octroi, consultez le site Service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14561>.  
Cf. modèle « *Aides financières (demandeurs d'emploi)* ».
- « **[Préserver l'emploi - Le ministère du Travail face à la crise sanitaire](#)** », **Rapport de la Cour des Comptes, juillet 2021. Zoom sur le plan « # 1 jeune 1 solution »** et sur les mesures relatives à l'apprentissage.
  - Le plan « # 1 jeune 1 solution » a déployé de nombreuses mesures en faveur des jeunes au risque d'une dispersion des moyens et d'une saturation des services instructeurs. Ce choix pragmatique d'une réponse tous azimuts en faveur des jeunes, remettant parfois

en question des orientations précédentes, nécessite, là aussi, d'organiser un suivi précis et régulier de leur déploiement. L'objectif de préservation immédiate des emplois est atteint en dépit de certaines limites et d'un coût non maîtrisé. Le contrôle, un enjeu majeur, est insuffisamment pris en compte. Cette expérience doit inciter le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion à opérer une mutation culturelle dans son rapport aux abus et aux fraudes, mutation déjà opérée dans d'autres administrations telles que la DGFIP ou les Urssaf. L'existence de réseaux de fraudes organisées devra à l'avenir être prise en compte dès la conception des dispositifs, et des progrès décisifs doivent encore être accomplis dans l'interfaçage des données.

- Le succès des aides à l'embauche d'apprentis s'est traduit par une nette augmentation du nombre de contrats d'apprentissage en 2020, même si elle s'est faite pour partie au détriment des contrats de professionnalisation. L'impact de l'aide à l'embauche sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail depuis la rentrée 2020 devra, pour sa part, être analysé plus précisément, de même que la concurrence éventuelle entre les dispositifs mis en place. À l'avenir, il conviendra peut-être de renforcer la régulation de ce secteur désormais concurrentiel, en envisageant des sanctions financières pour les CFA qui auraient accueilli imprudemment un nombre trop élevé de jeunes et manqué de manière caractérisée à leur mission d'accompagnement de ceux-ci dans la recherche d'un employeur.

## Loi Avenir professionnel



### ■ Certification Qualiopi

France compétences a publié une [note d'analyse](#) en avril 2021 présentant les résultats d'une enquête sur le déploiement de la certification Qualiopi. Lire [l'article](#) du 5 mai de Défi métiers synthétisant les résultats.

### ■ Transfert de la collecte formation aux Urssaf et à la MSA

L'[ordonnance n°2021-797](#) du 23 juin 2021 organise le transfert de la collecte des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage des Opco aux Urssaf et à la MSA **à partir de 2022**.

L'ordonnance est accompagnée d'un [rapport au président de la République](#).

## eptica Modèles

### Modifications



- Modèles « Coronavirus » actualisés (ils intègrent les mesures pour la rentrée 2021).
- Modèles « Bourses sur critères sociaux (généralités - formations ouvrant droit à la bourse) », « Bourses au mérite pour les lycéens » actualisés.
- Modèles « Organisation des épreuves du bac général et technologique », « Réforme du lycée / du bac général et technologique (rentrée 2018) », « Bac général et technologique en candidat libre », « Enseignements optionnels au bac GT »  
revis suite aux ajustements sur les modalités d'évaluation du bac GT prévus à compter de la session 2022.

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur [OnisepDoc](#).